



## Encadrement supérieur, haute fonction publique : une réforme qui passe mal !

Oui, la CGT défend aussi l'encadrement supérieur... qui en a bien besoin dans cette période mouvementée de réforme de la haute fonction publique ! Attachée au statut de la fonction publique, la CGT défend tous les personnels, quelle que soit leur catégorie et leur statut. Dans notre administration centrale où les personnels A+ représentent 23% des effectifs, la question de leur place et de leur positionnement se pose de façon particulièrement sensible. Retour sur une réforme qui passe très mal.

Administrateur civil ravi découvrant la réforme de la haute fonction publique ? Raté !

### Destabiliser les hauts-fonctionnaires, il fallait le faire !

Le décret du 1er décembre 2021 portant statut des administrateurs de l'État devait proposer une haute fonction publique "plus ouverte" et "faire respirer les carrières". Elle a surtout **déstabilisé profondément l'encadrement supérieur** et plongé le quai d'Orsay et la préfectorale en pleine crise existentielle, mis en grève la plupart des élèves de la première promotion de l'INSP, suscité de très fortes inquiétudes dans le rang de toutes les inspections générales. Elle a même conduit plusieurs associations professionnelles de hauts fonctionnaires à une action contentieuse en déposant des questions prioritaires de constitutionnalité et un recours sur plusieurs points du décret. De l'aveu même de la DGAFP, l'annonce de la suppression de l'ENA interroge jusqu'au-delà de nos frontières. **La CGT a voté contre le projet de texte au sein du conseil supérieur de la fonction publique de l'État mais elle a aussi accompagné toutes les mobilisations.** C'est l'UFSE-CGT qui a déposé le préavis de grève pour les élèves de l'INSP le 9 juin 2022 et elle était aux côtés des agents du quai d'Orsay en grève le 2 juin 2022.



La réforme de la haute fonction publique est loin d'être cadeau...



### Corps unique et fonctionnalisation : attention danger !

La suppression de la plupart des corps de hauts fonctionnaires pour les amalgamer en un corps unique n'a pas pour seul objectif de casser l'esprit de corps et de faciliter les mobilités. Elle repose surtout sur **une logique dangereuse de fonctionnalisation de la fonction publique** : à l'opposé de la fonction publique de carrière, ce n'est plus le grade dont l'agent est titulaire qui importe mais le poste et les fonctions qu'il occupe. Cette logique remet profondément en question les garanties collectives attachées au statut de la fonction publique et la CGT y est très fortement opposée. Mais les enjeux pour les administrateurs sont très forts aussi. D'abord **la réforme nie toute dimension technique ou professionnelle des missions de l'encadrement supérieur** et la nécessité de s'approprier des univers et des politiques publiques. En terme de carrière, à terme, c'est la limitation de la durée d'occupation des emplois, les possibilités de promotions conditionnées à une mobilité géographique ou fonctionnelle...

Inspectrice générale ravie découvrant la réforme de la haute fonction publique ? Raté !

## Fonctionnalisation des inspections : attention danger !

C'est clairement sur la fonctionnalisation des inspections générales que le gouvernement a rencontré le plus d'opposition. La levée de bouclier a été générale, allant de l'IGA, l'IGF à l'IGAS. **Dans nos ministères, les membres de l'IGESR ont tenu une assemblée générale très nombreuse où les interrogations sur les garanties d'indépendance du nouveau statut étaient particulièrement prégnantes.** Suite à la mise en extinction des corps des inspecteurs généraux, le décret du 9 mars 2022 a parachevé l'édifice : les missions d'inspection générale sont désormais à pourvoir par voie de détachement et pour une période de 5 ans, renouvelable une fois maximum. Quel méconnaissance du métier, du parcours nécessaire Quelle garantie d'indépendance effective auront ces chargés d'inspection temporaires qui devront quelques années plus tard candidater sur des postes dans les services qu'ils devraient contrôler ou évaluer ? **Structurellement, cette fonctionnalisation de l'inspection générale met à mal sa capacité à rédiger ses rapports en toute indépendance.** C'est bien cette nécessité absolue d'indépendance qui exige des conditions de recrutement et d'exercice ne plaçant pas les inspecteurs sous l'influence immédiate ou différée des commanditaires.



*Elève de l'ENA / INSPE découvrant les joies de la mobilisation contre le gouvernement !*

### La suppression de l'ENA et du classement de sortie : une réforme en trompe l'oeil

On ne va pas se mentir, le fonctionnement de l'ENA et sa forte sélectivité sociale n'en faisait pas l'école de la méritocratie républicaine qu'elle aurait dû être. Mais la suppression de l'ENA et son remplacement par un institut national du service public ont beaucoup d'une annonce démagogique, sous la pression d'un fort sentiment anti-élites ! **Au fond tout change pour que rien ne change,** sauf le nom, et la sélectivité du concours demeure. Mais la réforme de la scolarité s'est faite dans une telle confusion qu'elle a réussi à mettre les élèves en grève. La suppression du classement de sortie est une fausse bonne idée : symbolique, **elle se fait sans tenir compte des réseaux déjà constitués et va renforcer l'importance du cursus antérieur à l'école.** In fine, les grands corps maintenus (conseil d'État et cour des comptes) renforcent paradoxalement leur position dans la réforme. Tout ça pour ça...

### Rémunération à la performance : une tendance inquiétante

Le gouvernement a entretenu le suspens sur la rémunération du nouveau corps des administrateurs de l'Etat, applicable à partir du 1er janvier 2023 jusqu'au bout. Et c'est par un maquis de 5 décrets et 3 arrêtés qu'il lève enfin le voile le 24 novembre. Il est bien confirmé des grilles "concaves", accélérées en début de carrière et avec **une différenciation marquée des trajectoires en fonction des emplois occupés et des mobilités effectuées.** Les plafonds du régime indemnitaire explose, notamment pour les emplois supérieurs et **les montants de CIA indexés aux résultats peuvent atteindre 30% du régime indemnitaire.** Derrière le discours sur "le développement d'un management valorisant leur engagement", c'est la prime à la docilité... Et l'on voit bien en quoi **la réforme de la haute fonction publique constitue bien un laboratoire des réformes** souhaitées par le gouvernement pour toute la fonction publique. Et si l'on ajoute l'ouverture des postes d'encadrement supérieur aux contractuels, on voit à quel point c'est tout le statut qui est détricoté.

### Administration centrale : ne plus se décharger sur l'inspection générale, notre bras de fer avec l'administration

La CGT est moteur d'une réflexion sur une nouvelle prise en charge des situations de souffrance au travail et de harcèlement. Aujourd'hui l'administration se décharge systématiquement des situations les plus complexes en commandant des enquêtes ou des rapports d'audits à l'inspection générale. **Cette pratique alourdit considérablement la charge de travail de l'IGESR qui n'en a clairement pas besoin,** tout en dédouanant l'administration de ses responsabilités. [La circulaire du 27 février 2007 est formelle](#) : c'est au chef du SAAM qu'il revient de conduire l'enquête administrative faisant suite à tout signalement. La CGT revendique la création d'un poste d'un référent "souffrance au travail" sous la responsabilité du SAAM pour mettre en place des commissions d'enquête réactives et assumées directement par l'administration. Évidemment il serait intolérable que l'administration se défasse avec de nouvelles externalisations et de nouveaux contrats juteux pour les cabinets de conseils que la CGT n'a de cesse de dénoncer !